

# PREIXAN *Avenir*

Bulletin de Preixan n°152

Janvier 2019

## CÉRÉMONIE DES VŒUX AUX PREIXANAISES ET PREIXANAIS

Au seuil de la nouvelle année, Madame Le Maire et le Conseil Municipal invitent les preixanaises et les preixanais, aux traditionnels vœux, le **samedi 12 janvier 2019, à 11 heures au foyer communal.**

Un vin d'honneur clôturera cette cérémonie.



Dans ce numéro :

### • Communiqués

Cérémonie 2019 des Vœux à la population

Les derniers travaux sur la commune de l'année 2018

Carnet

Dates de parution 2019 du

« Preixan Avenir »

Après-midi récréatif des Seniors

Vœux aux employés communaux

Opération broyage de végétaux

L'inscription sur les listes

électorales en 2019

### • Vie locale

Club du 3<sup>ème</sup> Age : A.G. et repas

### • Infolettre électronique

## LES DERNIERS TRAVAUX SUR LA COMMUNE DE L'ANNÉE 2018

Durant le quatrième trimestre de 2018, ont été réalisés certains travaux d'investissement décidés en début d'année par les élus.



Dans le cadre des obligations pour l'accessibilité des bâtiments publics, le bureau de l'Agence Postale Communale a été déplacé et a ouvert ses nouvelles portes place de la mairie depuis le 23 octobre 2018.

Les agents communaux ont mené à bien l'ensemble des travaux d'aménagement nécessités par ce déménagement.

De plus, des travaux d'entretien et de réfection des revêtements de voiries existantes ont été entrepris.

Au centre du village, les rues du grand tour et de la côte de la baptistine ont été entièrement bitumées. (3 photos ci-dessous)



Le chemin prolongeant le chemin de la Condamine jusqu'à l'ancienne déchetterie a été totalement refait également. (photo ci-contre)



## CARNET

Bienvenue à **Nicolas KUZMYN**, né le 25 décembre 2018 à Carcassonne.

Félicitations aux parents, **KUZMYN Vasyi** et **MALINOVSKA Svitlana**.

\*\*\*\*\*

Le samedi 29 décembre 2018, à la maison commune, a été célébré le mariage de **Miléna HOFFMANN** et de **Mathieu JEAN**.

Meilleurs vœux de bonheur et longue vie à ce jeune couple.



## DATES DE DISTRIBUTION DU BULLETIN MUNICIPAL " PREIXAN AVENIR " POUR L'ANNEE 2019.

Pour l'année 2019, le bulletin d'information de Preixan paraîtra en début de mois, les vendredis :

4 Janvier	1 <sup>er</sup> Février	1 <sup>er</sup> Mars	5 Avril	3 Mai	7 Juin
5 Juillet	30 août	4 Octobre	8 Novembre	6 Décembre	3 Janvier 2020

**Les informations à paraître sont à communiquer en mairie ou par mail à [communication@preixan.com](mailto:communication@preixan.com) impérativement avant le 23 de chaque mois précédant une parution.**

### APRÈS-MIDI RÉCRÉATIF DES ÂÎNES PREIXANAIS

Le samedi 8 décembre 2018, au foyer communal de Preixan, s'est déroulé l'après-midi récréatif des aînés de la commune, âgés de 70 ans et plus, pour le goûter de Noël.



Dès 14h30, Madame le Maire et les élu(e)s de la commission communale des affaires sociales ont accueilli les aînés preixanais, ayant répondu présents à cet après-midi récréatif.

Après les mots de bienvenue adressés par Madame le Maire, les invités ont assisté à l'animation assurée par un groupe de Montréal d'Aude, dénommé, «Les Culs dans la baignoire», tous issus de la famille « gros naze ». Outre des noms qui portent à sourire, ce sont de vrais musiciens et compositeurs qui se sont produits sur scène, en détournant des airs connus.

Après un spectacle d'environ 1h30, les aînés se sont retrouvés autour d'une table pour échanger et partager la bonne humeur qui régnait. Un moment convivial suivi de la remise de cadeaux de fin d'année.



Quant aux aînés absents de cet après-midi, ils ont été conviés à retirer leur colis en mairie.

Pour les quelques preixanais qui ont été dans l'impossibilité de se déplacer, les colis de Noël ont été portés à leur domicile.

### VŒUX DES ÉLUS AUX AGENTS COMMUNAUX

**Le Mardi 11 Décembre 2018 à 18h30** à la Mairie de Preixan, s'est déroulée la traditionnelle cérémonie des vœux aux agents communaux dans la salle de réception de la mairie en présence des élus.

Tous les employés communaux ont été remerciés pour leur engagement quotidien pour la commune et ses administrés.

## OPÉRATION BROYAGE DE VÉGÉTAUX PROPOSÉE PAR LE COVALDEM 11

Dans le cadre du territoire économe en ressources, le COVALDEM 11 s'est engagé dans une démarche de gestion de proximité des biodéchets avec la mise en place de composteurs individuels ou collectifs pour la somme de 15 €.

Pour compléter cette offre, le COVALDEM 11 souhaite organiser gratuitement à destination des usagers, des campagnes de broyage de végétaux sur son territoire.

Pour bénéficier de cette campagne dans notre commune et connaître les modalités de mise en place, vous pouvez contacter le Maître Composteur Monsieur LOUBET Thibault au 04.68.11.97.00 ou par mail : thibault.loubet@colvadem11.fr



## L'INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES : RAPPELS ET CHANGEMENTS EN 2019

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales.

***L'inscription sur les listes électorales est obligatoire (L. 9 du code électoral).***

***Elle relève, à l'exception de certains cas, d'une démarche volontaire.***

Afin de faciliter la participation des personnes qui remplissent pour la première fois les conditions d'inscription sur les listes électorales, l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (Insee) les inscrit automatiquement sur les listes électorales. Il s'agit des personnes qui viennent d'acquérir la majorité (18 ans) ; des personnes qui viennent d'être naturalisées (sous réserve qu'elles aient la majorité) ; des personnes dont l'inscription est ordonnée par le juge.

### Qui peut être électeur ?

Deux conditions cumulatives doivent être remplies pour demander une inscription sur les listes électorales :

- Avoir le droit de vote, ce qui implique de :
  - posséder la nationalité française (cf. « L'inscription sur les listes électorales complémentaires » pour les ressortissants d'un pays de l'Union européenne autre que la France),
  - être majeur (18 ans) au plus tard la veille du scrutin ou, en cas de second tour, la veille du second tour. Ainsi, les jeunes qui atteignent la majorité au plus tard la veille du second tour du scrutin pourront voter à ce second tour uniquement.
  - jouir de ses droits civils et politiques.
- Avoir une attache avec la commune au titre de son domicile principal, de sa qualité de contribuable ou de sa qualité de gérant de société.

**Rappel :** les ressortissants d'un pays de l'Union Européenne (autre que la France) résidant en France peuvent s'inscrire sur les listes électorales complémentaires de leur mairie pour pouvoir voter aux élections européennes et municipales.

### Où s'inscrire, si vous vivez en France ?

Les demandes d'inscription sur les listes électorales peuvent être déposées, au choix :

- Soit à la mairie de son domicile,
- Soit à la mairie de sa résidence à condition d'y résider de manière effective et continue depuis au moins 6 mois ;
- Soit à la mairie de la commune où l'on est assujetti à résidence obligatoire en tant que fonctionnaire public ;
- Soit à la mairie de la commune où l'on est assujetti aux impôts locaux depuis au moins 2 ans ;
- Soit à la mairie de la commune où l'on a la qualité de gérant ou d'associé majoritaire ou unique de société depuis au moins 2 ans.

... /

## L'INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES - (SUITE) /...

### Quand s'inscrire ?

Il est possible de s'inscrire toute l'année.

En 2019, la date limite d'inscription sur les listes électorales afin de participer à un scrutin est le dernier jour du deuxième mois précédant le scrutin.

**Par exemple, pour l'élection des représentants de la France au Parlement européen qui aura lieu le 26 mai 2019, la date limite d'inscription sur les listes électorales est le 31 mars 2019.**

(A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020, il sera possible de s'inscrire jusqu'au 6<sup>ème</sup> vendredi précédant le jour du scrutin.)

[Il existe des cas particuliers bénéficiant du report de ce délai jusqu'au plus tard le dixième jour précédant le scrutin (soit le 16 mai 2019 pour les élections européennes)].

### Comment s'inscrire auprès de la mairie de Preixan ?

Vous devez fournir les documents suivants :

\* **Formulaire cerfa n°12669\*01** de demande d'inscription (disponible sur internet ou en mairie) ;

\* **Justificatif d'identité** :

Seuls la carte nationalité d'identité et le passeport permettent de justifier simultanément de son identité et de sa nationalité.

A défaut, vous devez fournir :

- Une pièce justifiant de votre identité (par exemple : carte vitale, permis de conduire).
- Une pièce justifiant de votre nationalité (par exemple : acte de naissance de moins de trois mois, certificat de nationalité) ;

\* **Justificatif de domicile** ou de résidence établi à votre nom :

Selon les situations, il convient de fournir l'une de ces pièces :

- S'il s'agit de votre domicile : un justificatif de domicile de moins de 3 mois ;
- S'il s'agit du domicile de vos parents : un document attestant du lien de filiation + un justificatif de domicile du parent ;
- Si vous êtes seulement contribuable dans la commune : justificatif d'inscription au rôle des impôts locaux depuis au moins 2 ans ;
- Si vous êtes gérant ou associé unique ou majorité d'une société figurant au rôle des contributions directes de la commune : une décision de nomination retranscrite au registre des décisions d'assemblée générale ou les statuts de la société ou une attestation délivrée par la société dont vous détenez des parts + dans tous les cas, une attestation sur l'honneur de la continuité de cette qualité.

## CLUB DU 3<sup>ÈME</sup> ÂGE

### Assemblée générale

**le samedi 19 janvier 2019 à 14 h, salle du 3<sup>ème</sup> âge.**

- Rapports bilan financier et bilan moral
- Renouvellement du bureau
- Paiement des cotisations pour l'année 2019 : 15 € par personne

Le club offre un goûter et un loto gratuits  
aux adhérents et aux futurs adhérents



**Le repas** du 18 novembre 2018, qui avait été annulé, est reporté au **Dimanche 27 janvier 2019** à 12h15 au Relais de Preixan, (menu et prix identiques, 27 € par personne).

Inscription avant le 19 janvier chez Noëlle CROS ou chez Marie MONTAHUC ou les jeudis et samedis (après-midi) à la salle du 3<sup>ème</sup> âge.

Soyez informés régulièrement des actualités de notre village en vous abonnant gratuitement à l'infolettre électronique de Preixan.

Pour cela, indiquer votre adresse de messagerie dans le formulaire d'inscription sur le site internet officiel de Preixan [www.preixan.com](http://www.preixan.com)

Besoin d'aide : [communication@preixan.com](mailto:communication@preixan.com)

#### La rédaction

**Direction de la publication :**  
Patricia DHUMEZ

**Commission Info-Com  
Rédaction - Maquette**  
Josiane ARMERO  
Patricia DHUMEZ  
Magali DICK  
Véronique PLA  
Michel RIEUSSEC  
Jérôme VALINA

#### À votre écoute

**Contacts :**  
[communication@preixan.com](mailto:communication@preixan.com)

Visiter site officiel :  
[www.preixan.com](http://www.preixan.com)